

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX**

**Séance ORDINAIRE du 18 mars 2019**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

**Étaient Présents** : Carole BERNARD, Lucie LONCHAMPT, Annie MERCIER, Elise MESSINGER, Samuel BULLIARD, Lionel SALA (arrivée 20h02) et Jean-Pierre SANDOZ.

**Absents excusés** : François BANDELIER

**Absents non excusés** : Virginie HENRY et Richard GIRARDCLOS

**Pouvoir** :

**Secrétaire de la séance** : Lucie LONCHAMPT

**Date de convocation** : 08/03/2019

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
  2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2019
  3. Délibération choix de l'entreprise\*changement portes Périscolaire + École
  4. Orientation budgétaire
- Questions diverses

**DÉLIBÉRATIONS**

09-2019 Délibération choix de l'entreprise\*changement potes Périscolaire + École

**OUVERTURE DE SÉANCE**

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

**-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : Lucie LONCHAMPT

**-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2019**

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 février.

Le procès-verbal est adopté par **5 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention**

**-3 09-2019 DÉLIBÉRATION CHOIX DE L'ENTREPRISE\*CHANGEMENT PORTES PÉRISCOLAIRE + ÉCOLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été mis au budget 2018 le changement des portes au Périscolaire et École côté cour. Ces travaux n'ont pu être réalisés mais ont été reportés au Restes A Réaliser.

Monsieur le Maire explique qu'une mise en concurrence en vue de la réalisation du changement de portes Périscolaire et École a été effectuée.

Quatre entreprises nous ont adressé un devis.

Les résultats ont été les suivants :

Entreprises candidates	Marché total projet TTC
Entreprise TARBY	15 629.36 €
Entreprise LOUVET	14 699.08 €
Entreprise JBP Fermetures	12 529.00 €
Entreprise BULLIARD Philippe	13 056.00 €

Après analyse, le Conseil Municipal a choisi l'entreprise **BULLIARD Philippe**.

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré

\* Valide la proposition de l'Entreprise **BULLIARD Philippe** pour un montant **13 056.00 € TTC**, seule entreprise à nous proposer de l'aluminium

\* Autorise Mr le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous documents nécessaires

Vote : **8voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

#### -4- ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Les Restes A Réaliser de 2018 vers 2019 sont de 29 600 € à ajouter aux dépenses d'investissement.

##### Suggestions :

Portes École et périscolaire :	2 500€ (+ RAR 2018 : 11 000€)
Signalisation :	4 000€
Accessibilité, Rampe Église :	3 000€
Salle communale :	2 000€ (lave-vaisselle + gazinière)
Éclairage public :	8 000€ (Mialettes + Bouloye + Clos Benoit)
Cimetière :	3 500€ (+ RAR 2018 : 3 000€)
Changement toiture Cure :	50 000€
Réfection crépi :	43 000 €
Réfection voirie :	50 800€
ONF :	3 200 €
Boîte à livres :	réalisé par l'agent communal
<b>Total Investissement :</b>	<b>170 000€</b>

##### *Devis changement de la toiture à la Cure*

<i>Entreprise</i>	<i>1 chevron sur 2</i>	<i>Tous les chevrons</i>
SARL JP Normand	45 997,40 €	50 822,40 €
SARL Parent & fils		65 132,40 €
SARL Bulliard	39 562,22 €	45 262,22 €

La SARL Bulliard est pressentie pour effectuer ces travaux.

##### *Devis réfection du crépi à la Cure*

<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Location échafaudage</i>	<i>Total HT</i>
Jacquot Nicolas	28 125 €	3 575 €	31 700 € - 500 Remise = 31 200 €
SARL façades Baumois	27 760 €	5 040 €	32 800 €
Entreprise Lacoste	28 765,75 €	4 345,25 €	33 111 €

La Société Jacquot Nicolas est pressentie pour effectuer ces travaux.

Monsieur le trésorier nous a fourni des simulations d'augmentation des taux d'impôts directs locaux. Le Conseil Municipal préconise une augmentation de 1% ce qui augmenterait les recettes communales de 804 €.

#### - QUESTIONS DIVERSES

Listes électorales : Permanence le samedi 30 mars 2019 de 10h à 12h, tenue par le Maire et le deuxième adjoint.

Travaux sans suivis :

<i>Étude + publication travaux Rue du Val</i>	<i>5 924,04 €</i>
<i>Plan Église</i>	<i>600 €</i>
<b><i>Perte financière pour la commune</i></b>	<b><i>6 524,04 €</i></b>

*Enfouissement réseaux secs Rue du Val : une estimation financière en phase avant-projet a été rédigée par le SYDED. Montant total TTC de l'opération 111 750 € dont participation SYDED = 45 425 € et à charge pour la Commune = 63 085 €.*

Courriers

- Monsieur le Sénateur LONGEOT remercie pour l'accueil qui lui a été fait lors de sa visite du 26 février 2019.
- Demandes de subvention :
  - Musiques à Saint-Hipp' Anim
  - La Jeanne d'Arc

Village propre : Cette année, l'opération village propre se déroulera le 13 avril. En cas de pluie, elle sera reporté au 20 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h08.

Le Maire,  
Alexandre MONNET